

République Française
Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 04 AVRIL 2023
20 heures 30

OBJET :

04/04/2023 N°5
BUDGET : APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET
ACTIVITES COMMERCIALES

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Isabelle MARIDET - Éric MICHALLET - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Excusée ayant donné mandat : Sabine LAURE à Alain BLETTERIE

Absent : Daniel MOUSSERIN

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Chantal PAIRE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES

M. le Maire, Gilbert VARRENNE, sort de la salle de réunion.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Chantal PAIRE, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget activités commerciales, dressé par M. Gilbert VARRENNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | DÉPENSES | RECETTES | RÉSULTAT N | RÉSULTAT REPORTÉ N -1 | RÉSULTAT GÉNÉRAL |
|----------------|-----------|-----------|---------------|-----------------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | 4 216,17 | 7 200,00 | 2 983,83 | 12 079,03 | 15 062,86 |
| INVESTISSEMENT | 6 112,59 | 4 871,51 | - 1 241,08 | - 3 871,51 | -5 112,59 |
| TOTAL | 10 328,76 | 12 071,51 | 1 742,75 | 8 207,52 | 9 950,27 |

Compte tenu de la part affectée à l'investissement sur l'exercice 2022 soit 3 871,51 €, le résultat à la fin de l'exercice 2022 dégage :

- un excédent de Fonctionnement de 11 191,35 €
- un déficit d'Investissement de 5 112,59 €.

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Vote et arrête, à l'unanimité, hors de la présence de M. le Maire, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Chantal PAIRE



Publication en ligne le

27 AVR. 2023

